

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0087 Infrastructure**

Interpellation de M. Peter LUYKX au secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre sur « le calendrier selon lequel le Memory of Understanding concernant le Rhin de fer sera examiné en Conseil des ministres ».